



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 26 juin 2018

Présidence: Christian Hay

Ouverture: 20h00

Appel: 40 membres présents, 14 membres excusés

Excusés
Anne Beck
Pierre Beck
Andreas Buntschu
Nathalie Eynard
Joëlle Gentile
Denis Mézentin
Giorgio Micello
Nicolas Mivelaz
Carmelo Nicolo
Cyrille Pelichet
Cécile Rod
Catherine Safi
David Savelli
Laurent Schatzmann

Le quorum est atteint: 74%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2018.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Rapport de gestion 2017. Rapport de la Cogest et prise de décision.
5. Comptes 2017. Rapport de la Cofin et prise de décision.
6. Postulats Pascale Vollenweider et consorts.
7. Associations intercommunales.
8. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président met l'accent sur la démocratie dans une perspective historique et rappelle que lorsque l'on prend un engagement politique, il faut le tenir. Il procède ensuite à l'assermentation de M. Antonio Magallanes (PSRV).

Il souhaite alors la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié par l'ajout d'une élection complémentaire. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 14 juin 2018.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

2. Communication du Président.

Il procède à la lecture du courrier de Mme Dominique Perren qui présente sa démission de la Cofin.



3. Communications de la Municipalité.

M. Echenard donne des informations sur les travaux de la route des Quatre Communes dont le tronçon sera rouvert, dans le sens de la montée, le lundi suivant et dont l'enrobé de la chaussée sera posé tout prochainement. A fin juillet ce même tronçon sera entièrement ouvert dans les deux sens et les bus y circuleront à nouveau également. Les travaux de la rue du Temple se passent très bien, la météo étant d'une aide appréciable, ainsi que ceux de la place du Marché. On peut par contre constater que les places de parc délocalisées sont sous-utilisées.

Mme Choulât Pugnale attire l'attention des conseillers sur le legs reçu par la Commune sous forme du portrait de M. Charles Vittet, Préfet de Rolle à 2 reprises au XIXe siècle, portrait accroché à l'entrée de la salle du Conseil.

4. Elections complémentaires.

Pour la Cogest M. Antonio Magallanes (PSRV) est proposé en remplacement de Mme Lucette Schmutz (PSRV), et aucun autre candidat n'étant proposé, M. Magallanes est élu à l'unanimité.

Pour la Cofin 3 places sont à repourvoir et M. Deruaz propose M. Christian Hay dont la fonction de Président s'éteindra au 30 juin. Ce dernier est élu par acclamations et il en profite pour souligner que l'absence de 2 membres à cette commission n'est pas très saine.

A la CPU une place s'est libérée, M. Philippe Blaser ne pouvant plus y siéger en tant que président du Conseil. Aucun candidat n'étant proposé, le Président invite les groupes à se pencher sur la question. A nouveau il déplore le nombre important de places vacantes au Conseil ou dans les commissions et espère qu'à la rentrée ces postes pourront être pourvus.

5. Rapport de gestion 2017 - Rapport de la Cogest.

Le rapporteur de la commission, Mme Carrard Gay, lit les conclusions du rapport de gestion puis les vœux de la Cogest.

Le Président ouvre le débat sur l'entrée en matière.

Mme Choulât Pugnale en profite pour corriger au point 5 «Afin d'améliorer l'acoustique, la Commune a fait installer des mousses sous les meubles », car ce n'est pas la Commune qui a pris cette décision mais ce sont les gérants du Black Bird.

Le Président traite alors le document de la Municipalité et passe en revue les points les uns après les autres.

- Point 1 : *Eclairage public*
Pas de commentaires.
- Point 2 : *Végétation*
Pas de commentaires.
- Point 3 : *Etang Roussel*
Pas de commentaires.
- Point 4 : *Contrats de sous-traitance*
Pas de commentaires.
- Point 5 : *Nouveau port*
Pas de commentaires.
- Point 6 : *Association des communes vaudoises*
Pas de commentaires.
- Point 7 : *Boîte à idées*
Pas de commentaires.
- Point 8 : *Appréciation générale du rapport de gestion*
Pas de commentaires.
- Point 9 : *Erratum dans le rapport de gestion*
Pas de commentaires.



- Point 10 : *Conventions avec la paroisse catholique*
M. Haldimann précise que le Service des Communes a retourné les conventions la semaine précédente, sans corrections.
- Point 11 : *Viseur sur la table panoramique près du port*
Pas de commentaires.
- Point 12 : *Eclairage de la ruelle des Prud'hommes*
Pas de commentaires.
- Point 13 : *Décompte des jetons de présence*
Le Président rappelle que des décomptes détaillés pour les jetons de présence ont été envoyés par le passé et se pose la question de savoir si ces derniers sont vraiment utiles. Ils représentent un gros travail pour la secrétaire et il demande aux conseillers s'ils désirent maintenir cette proposition. Le résultat du vote est qu'à la majorité les conseillers veulent recevoir leur décompte. Mme Schmutz ajoute que ce travail n'est pas facile et qu'autrefois les présidents ou rapporteurs des commissions ad hoc envoyaient un décompte pour chaque rapport.
- Point 14 : *Dépouillements lors de votations/élections*
Le Président souligne qu'il est de tradition communale que les scrutateurs soient issus du Conseil communal mais il a souhaité y déroger, de même que ses prédécesseurs, pour chercher à attirer des jeunes souvent issus des familles des conseillers. Cette tâche peut être éducative et formatrice en matière de politique. Les jeunes sont et seront les bienvenus lors des dépouillements.
M. Bréchon suggère de faire attention aux débordements familiaux.
Le Président remarque que l'on n'a rien à craindre à ce sujet-là, les familles nombreuses n'étant pas courantes... Il fait approuver ses propos au moyen d'un vote qui montre que les conseillers le soutiennent à l'unanimité.
- Point 15 : *Règlements communaux sur le site internet*
Pas de commentaires.

Le Président ouvre à présent la discussion sur le fond du rapport de la Commission de gestion.

M. Bréchon demande où en sont les deux procès en cours, Rivesrolle et Bellerive, puisque qu'il n'en est pas fait mention dans le rapport de gestion ou celui de la commission de gestion. Il mentionne également les plaintes des commerçants de la Grand Rue – à cause des travaux de la Grand Rue – plaintes qui se sont transformées en procédure ouverte pour des indemnités.

Le Syndic remarque que la Commune est tranquille dans un domaine, celui des procès. C'est le calme plat aucune nouvelle information n'ayant été communiquée en 2017, et 2018 se présente de la même manière. Pas d'évolution dans ces dossiers.

Mme Bermejo Dubois se demande, au sujet de l'informatique pour laquelle il est mentionné que de futurs travaux plutôt lourds se profilent, s'il est prévu de s'approcher d'autres communes sachant qu'elles fonctionnent toutes à peu près de la même manière. Il s'agit de ne pas réinventer la roue et beaucoup de solutions peuvent être trouvées en mode externalisé. Est-ce que cette solution pourrait convenir et est-ce qu'elle réduirait drastiquement les coûts ? Est-il vraiment judicieux de monter un projet spécifiquement rollois pour l'informatique ?

Le Syndic reconnaît que pour ce thème il y a du travail. Pour le logiciel comptable il y a eu des contacts avec la commune de Morges qui a déposé un préavis sur ce sujet. Quant aux sociétés qui s'occupent de la gestion financière des communes, il n'y en pas beaucoup, et des offres par les marchés publics sont en cours avec des procédures précises à suivre. Il y a également toute une série de projets tel celui du remplacement des serveurs, et la question de leur hébergement en interne ou par un data center se pose. Il y a encore des projets comme celui de la fibre optique, et toujours la Municipalité s'inspire de ce qui se passe ailleurs. Si on veut externaliser certains aspects cela se fera, et des informations plus précises seront transmises dans un préavis à la rentrée. Ce sera un projet lourd à porter puisque tous les acteurs communaux seront impliqués.



Mme Carrard Gay répond à M. Bréchon pour confirmer que le sujet des procès n'a pas été omis par la Cogest.

Mme Schmutz demande où en est le projet des caméras en ville pour lequel un règlement a été élaboré.

Mme Tecon répond que le projet est quasiment prêt, il a subi évolution et améliorations techniques et fera l'objet en tout début d'automne d'un passage devant la Municipalité qui prendra des décisions; un retour d'information se fera en automne.

M. Bréchon revient sur l'acoustique au Black Bird. En date du 23 mai il y a mangé avec un groupe de 8 personnes, et même en n'étant pas très nombreux il était difficile de se comprendre. Est-ce que les mousses étaient déjà posées... il y a vraiment un problème à ce niveau-là.

Le Président recadre la question en indiquant qu'il ne s'agit pas de la responsabilité de la commune mais de celle des gérants. Les plans et les projets ont été à l'époque approuvés par les conseillers et font à présent partie de la chose louée.

Mme Choulat Pugnale mentionne qu'il n'était pas prévu de réaliser des travaux spécifiquement pour l'acoustique mais il est vrai que ça résonne beaucoup. Lors de la dernière phase des travaux il aurait été possible de poser des panneaux isolants, mais cela aurait fait dépasser le budget. Les gérants ont déjà pris quelques mesures et vont encore faire poser des panneaux isolants. Elle remarque par ailleurs que l'établissement marche très bien, qu'il soit bruyant ou pas.

Le Syndic tient à remercier, au nom de la Municipalité, la Commission de gestion de son travail.

Mme Grin remarque que tous les vœux n'ont pas été passés en revue.

Le Président fait remarquer qu'il y a eu vote sur les vœux de compétence du Conseil.

M. Bréchon rappelle qu'il était de coutume de voter sur les réponses de la Municipalité aux vœux de la Cogest, et est-ce que c'est juste en fonction de la loi sur les communes? Ce qu'il peut dire est que lors de la dernière séance du Conseil régional, quelqu'un s'est levé pour dire qu'il ne fallait même pas voter sur les conclusions de la commission de gestion. Il doit donc y avoir plusieurs interprétations possibles. Il propose de voter sur les trois vœux sur lesquels le Conseil ne s'est pas prononcé.

Le Président reprend donc le premier vœu – Viseur sur la table panoramique près du port - et le débat ayant déjà eu lieu, demande aux conseillers qui l'acceptent de bien vouloir se manifester; la réponse est acceptée à l'unanimité. Il passe au deuxième vœu – Eclairage à la ruelle des Prud'hommes – la réponse est acceptée à l'unanimité. Il passe au troisième vœu – Règlements communaux sur le site internet – la réponse est acceptée à la majorité.

Mme Carrard Gay lit les conclusions du rapport de gestion puis le Président ouvre la discussion sur le fond, et sans prise de parole fait voter sur l'approbation des conclusions de la commission de gestion; elles sont approuvées à la majorité.

M. Buvelot se félicite de l'approbation du rapport et désire féliciter la Municipalité pour les deux rapports, gestion et comptes, car ce sont des documents qui fournissent un nombre très important d'informations, fouillées et détaillées. Ils répondent à bon nombre de questions que l'on peut se poser au sujet de la commune et en les conservant on dispose d'une source importante de renseignements. Puisque les rapports ont été bien faits, les commissions ont pu travailler dans de bonnes conditions et les rapports émis ont pu être de bons rapports. Il remercie également les commissaires. Il ne faut pas que critiquer mais également savoir féliciter.

Le Syndic tient, lui, à remercier le secrétaire municipal auquel on doit l'évolution des rapports de gestion. C'est un gros travail de récolte des données et de mise en forme.

Au vote final la commission de gestion, à l'unanimité, accepte le rapport de gestion 2017 de la Municipalité et donne décharge à la Municipalité de Rolle de sa gestion 2017, et vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Approuve

La gestion de l'exercice 2017 et en donne décharge aux organes responsables.

Le **rapport de gestion 2017** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 juin 2018

6. Comptes 2017 – Rapport de la Cofin.

M. Paley, rapporteur, lit les conclusions du rapport, puis le Président ouvre une discussion générale sur les comptes. La parole n'étant pas demandée, il passe en revue point par point les commentaires du rapport de la Cofin.

1000.3003 – Jetons de présence.

1010.4319 – Remboursement de jetons de présence.

M. Petit est très étonné de savoir que les jetons de présence n'ont pas été rendus, sachant qu'ils auraient dû l'être à la caisse communale.

Le Syndic dit que cette question reste en suspens puisqu'il semblerait que des jetons n'aient pas été reversés. Cela a été redécouvert grâce à la Cofin, mais un peu au dernier moment; un avis de droit a été demandé, et les informations viennent d'arriver. Il en sera débattu le mardi suivant en séance de Municipalité où des options et des décisions seront prises, et une réponse aux conseillers sera apportée à la prochaine séance.

Mme Schmutz pense que les jetons doivent être reversés aux associations et Tridel n'est pas une association mais une entreprise.

M. Deruaz explique qu'il était président de la Cofin quand l'amendement a été proposé au Conseil communal et qu'il a été voté; en effet on y parle d'associations intercommunales mais on ne dit pas ce qu'est une association intercommunale. Le vœu de la Cofin de l'époque, accepté par une majorité de conseillers, était le statut quo par rapport à la législature précédente alors que la Municipalité proposait un changement de principe. Tel était le vœu et l'on verra bien quelles seront les réponses qu'obtiendra la Municipalité, mais il regrette la manière dont ce dossier est apparu pour la deuxième année consécutive.

3684 – Bâtiment Cure de Rolle, UAPE.

4230.4319 – Taxes pour les équipements communautaires.

M. Deruaz rappelle qu'en début de séance il a été dit que les travaux de la commission des finances étaient lourds, et c'est sûr que si en plus elle doit faire le travail de la fiduciaire ils le sont encore plus.

M. Joly explique que la Cofin a décidé de poser un commentaire sur ce sujet, commentaire dont le point le plus important est que les comptes remis initialement présentaient un déficit d'un peu plus de Fr. 700'000.-, et l'oubli mentionné fait que le déficit dépasse le million. C'est un montant important à l'échelle du budget communal qui aura toute son importance à l'avenir. Le déficit effectif est donc de Fr. 1'109'478.-.

Le Syndic confirme qu'il s'agit d'une erreur humaine et cette erreur rejoint le développement informatique de la commune. Avec un nouveau logiciel comptable on diminue, autant que faire se



peut, les manipulations manuelles, et donc ce type d'erreurs. Il ne peut que présenter les excuses du service des finances.

Mme Bermejo Dubois est surprise de la réponse de la Municipalité; alors que c'est la fiduciaire qui est incriminée, le syndic répond que l'erreur provient de la Commune. On admet sans autre une erreur humaine mais par contre que la fiduciaire ne l'ait pas identifiée est vraiment désagréable. A-t-on une réponse par rapport à la réaction de la fiduciaire quant à sa propre erreur de contrôle?

Le Syndic n'a pas de réponse à apporter à cette question mais évidemment il a l'impression que si on ne remet pas les éléments complets à la fiduciaire elle n'est peut-être pas en mesure de tout relever correctement.

Le Président se dit que puisque la Cofin a mis le doigt sur l'erreur, elle était trouvable...

4500 – Déchets.

4600 – Réseau égouts épuration.

6110 – Patrouilleuses scolaires.

Le Président passe à la revue des comptes, chapitre par chapitre et aucune question n'étant posée il ouvre le débat sur l'ensemble des comptes.

M. Paley se demande s'il ne faudrait pas attendre la réponse de la Municipalité sur l'affaire Tridel avant de pouvoir voter.

Le Président trouve que c'est une question délicate et il croit savoir que les comptes doivent être approuvés car ceux de la commune de Rolle, l'un des contributeurs les plus importants du Canton au niveau des factures sociales et autres, sont nécessaires afin que celui-ci puisse faire ses calculs.

M. Joly, que les comptes 2017 soient approuvés ou pas, ose espérer que quelle que soit la décision au sujet des jetons de présence cela n'améliorera ou ne péjorera pas significativement le déficit des comptes communaux. Il pense que cela pourra faire l'objet d'une correction ultérieure.

M. Deruaz confirme que la question se pose. Ce qui représente un problème n'est pas que ces montants ne soient pas rendus mais que la Cofin ne connaisse pas leur valeur. Par ailleurs on pense bien que cela ne va pas changer significativement le résultat des comptes. Il rend les conseillers attentifs sur un autre point du rapport; celui des 66% des dépenses estimées et pense que c'est un beaucoup plus gros questionnement à l'avenir puisqu'on sait que les budgets sont des additions de chiffres faux. Aujourd'hui au niveau des communes vaudoises, en particulier de celle de Rolle, les comptes sont aussi des additions de chiffres faux. On ne connaît pas la réelle situation de la commune puisque la péréquation, la facture sociale, la participation à la facture policière, la participation au déficit des transports publics, une partie de la participation aux amortissements de ENJEU ne seront calculés qu'une fois que les comptes de toutes les communes du canton auront été validés. Comme on s'attend plutôt à une mauvaise surprise on pourrait retarder le moment de la mauvaise surprise en refusant les comptes par principe ou parce que la fiduciaire n'a pas fait son travail correctement ou à cause d'un événement particulier. Il y a beaucoup de raisons de les refuser, mais lui se contentera de s'abstenir. A noter qu'en termes de sécurité il est conseillé aux entreprises et aux pouvoirs publics de changer régulièrement de fiduciaire et il invite la Municipalité à envisager cette option à l'avenir.

Le Président revient sur la question de M. Paley quant au fait de reporter l'approbation des comptes jusqu'à réception de la réponse de la Municipalité au sujet des jetons de présence Tridel. Est-ce que c'est un amendement ou simplement un vœu?

M. Deruaz explique que l'on ne peut pas faire un amendement de ce type-là mais ce que l'on pourrait faire est une motion d'ordre puisque le Conseil communal, sur demande de la Municipalité, peut reporter un vote une seule fois. Par contre on peut aussi refuser les comptes, ou s'abstenir, ou demander le report et revenir dans quelques jours pour reprendre tous les débats et voter.

Mme Bermejo Dubois revient sur le point des 66% d'informations erronées, phénomène qui se vit chaque année. Quelle est la solution? De reporter de quelques jours ne suffit pas puisque les informations nécessaires ne seront pas encore disponibles et quelles seront les conséquences pour la



suite, quand sera-t-il possible de disposer de comptes exacts car chaque fois qu'on nous les présente on nous dit qu'ils sont imprécis à 66%...

Le Président rappelle que la question porte sur la question ouverte des jetons de présence, pas sur les chiffres des comptes forcément inexacts.

M. Paley imagine qu'on pourrait exiger que les associations fournissent leurs comptes plus tôt pour que les comptes communaux relatifs aux associations soient eux corrects. Il faudrait changer les dates de remise des comptes des associations. Et toutes les autres communes concernées apprécieraient également.

Le Syndic annonce qu'aucun chiffre ne pourra être communiqué rapidement et qu'il faudra quelques semaines. Il comprend l'intervention de M. Deruaz mais on est encore dans le flou, flou qui concerne les autres communes de même que le Canton. Il ne voit pas de solution.

Le Président clôt le débat et fait voter l'approbation des comptes; le résultat du vote est que les comptes sont approuvés à la majorité par 23 oui, 7 non, 8 abstentions.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:»

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 18 avril 2018
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes de la Commune de Rolle pour l'année 2017, tels que présentés
2. De donner décharge à la Commission permanente des finances de ce mandat

L'adoption des comptes communaux de l'exercice 2017 est acceptée à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 26 juin 2018

7. Postulats Pascale Vollenweider et consorts.

« Postulat pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes ».

Mme Vollenweider explique la teneur de son postulat: « Le décrochage scolaire et la présence trop élevée de jeunes (+ de 20%) de 18 à 25 ans à l'aide sociale inquiète. Le Conseil d'État et le Grand Conseil ont modifié la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) pour inciter et soutenir les jeunes à entrer dans des mesures d'insertion conduisant à la formation puis à l'emploi. La mise en œuvre de ces mesures est faite par le Centre social régional (CSR) qui représente les communes chargées de l'exécution.

Nous souhaiterions une étude, un bilan de cette mise en œuvre dans notre région.

Le postulat invite donc la Municipalité à examiner les points suivants:

- Suite à la révision de la LASV, énumération des dispositions que le CSR a prises pour implémenter les nouvelles règles légales.
- Mesures prises pour informer, former et accompagner le personnel en charge de cette catégorie de jeunes.
- Impact sur la charge de travail (nombre de cas suivis par collaborateur) et taux de rotation du personnel durant les 3 dernières années.
- Nombre de jeunes recensés pouvant entrer dans la catégorie définie par la LASV versus le nombre de jeunes bénéficiant du RI.



- Suivi des jeunes entrés dans ces mesures en collaboration avec les associations – fondations.
- Fréquence des contacts avec les associations – fondations offrant de telles mesures. »

Ce que désirent les signataires est un état des lieux et non pas un audit tel que cela a été présenté dans les médias. Il est important de savoir où l'on en est et d'avoir des réponses qui indiquent comment ça se passe sur le terrain par rapport à la facture sociale qui ne fait qu'augmenter. Il est important de savoir si ce que l'on paie est justifié ou pas.

M. Haldimann, au nom de la Municipalité, tient à rappeler qu'il n'est pas possible de déposer un postulat sur une compétence déléguée à une association à but social, et il propose aux postulants de changer le format du postulat en interpellation. Mais cela n'est pas dans le but d'économiser un débat ou des discussions autour des ARAS, c'est un sujet qui tient à cœur à la Municipalité. Comme proposition de réponse celle-ci suggère donc le format de l'interpellation et propose une réponse sous forme de présentation avec un espace débat avec le directeur de l'ARAS et lui-même, avant un prochain Conseil.

Mme Vollenweider remercie pour cette réponse et demande si une réponse écrite sera fournie.

M. Haldimann répond par l'affirmative.

Mme Vollenweider accepte alors de transformer le postulat en interpellation.

Le Président remarque que cela s'inscrit très bien dans le rapport que la Municipalité a rendu il y a peu au sujet de la motion Deruaz qui liste l'ARAS comme l'une des associations qui a le plus grand déficit.

M. Haldimann tient à rappeler qu'une motion ou un postulat a été déposé au Grand Conseil par Mme Wyssa afin de palier ce déficit.

Le Président confirme le statut de l'interpellation, sur laquelle on ne vote pas, et la Municipalité s'est engagée à rendre un rapport écrit.

«Postulat CMS (centres médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes: un bilan pour mieux comprendre les enjeux».

M. Deruaz explique la teneur de ce postulat. Il a de lui-même pu constater l'énorme travail des personnes qui pratiquent les soins à domicile et n'est pas sûr que ce travail soit reconnu à sa juste valeur. Ce qui l'a inquiété a été de voir le tournus en personnel, ce qui n'est jamais bon signe. La facture sociale augmente régulièrement, on sait que le vieillissement de la population est en cause. Il est prêt à payer les montants requis mais pour cela il a besoin de la garantie que le travail qui est accompli l'est comme annoncé au Grand Conseil, dans le terrain. Il a un malaise par rapport au CMS car on fait croire aux communes qu'elles sont parties prenantes, mais en tant que conseiller communal il en a rarement entendu parler, si ce n'est au moment de la facture qui augmente d'année en année. Il est vraiment important d'obtenir des informations qui puissent être relayées auprès de la population rolloise, comme quoi le travail qui se fait correspond à ce qui est annoncé au Grand Conseil.

Le Syndic confirme que le format du postulat lui convient, lui qui devra le traiter en tant que membre du Comité de fondation de la Côte qui gère tous les CMS entre Terre-Sainte et Morges. Il sait le travail qu'ils font et les problématiques qu'ils ont, il connaît leur turn-over qui est un peu plus élevé que la normale sans être trop grave, et il croit qu'il sera possible d'apporter assez rapidement toutes les réponses à ces questions et de démontrer le travail accompli à la Fondation de la Côte par rapport aux CMS (environ 800 collaborateurs). Il y a un travail énorme avec les hôpitaux et l'enjeu de la nouvelle approche de l'AVASAD et de M. Maillard, qui souhaite qu'on puisse apporter des soins d'urgence très rapidement et pour cela s'appuyer sur les régions de santé. Des réponses seront donc prochainement fournies.

M. Deruaz remercie le Syndic pour sa réponse et invite le Conseil à accepter le postulat.

Le Président clôt le débat et fait voter sur l'acceptation du postulat. Le vote montre qu'il est accepté à la majorité.



8. Associations intercommunales.

M. Bréchon donne diverses informations au sujet de la dernière séance du Conseil Régional du 14 juin.

Les travaux 2018 à la Dôle et à la Givrinerie ont commencé pour l'aménagement des parkings et des passages à bétail.

L'atelier participatif pour lequel le Conseil régional a voté un postulat qui demande une démarche participative pour l'aménagement du pôle régional de la Givrinerie, va à présent être organisé par le Codir.

Le concours d'architecture pour l'aménagement du site de la Dôle est en vue de réalisation, le crédit ayant déjà été voté.

4 projets mobilisent principalement le Conseil régional: 42% du financement par le Canton et la Confédération pour la maison des vins, 32% pour l'abattoir d'Aubonne et également un certain pourcentage pour l'harmonie de l'Alpage et la fromagerie d'Etraz vers Morges avec la collaboration des 2 districts. La Sofren, société créée pour investir et acheter des terrains, a un projet intéressant vers Bursins qui porte sur l'achat d'un terrain de 22'000 m² pour créer une zone artisanale. Il faut vraiment que ce projet soit d'intérêt régional pour que le Canton le légalise et éventuellement le finance partiellement. Le rapport d'activités est visible sur internet. Les nouveaux vélos sont en circulation depuis un mois, et sur 130 pièces la moitié est électrique.

Que fait-on avec les Fr. 20.- de cotisations qui sont ce qu'on paie par habitant au Conseil régional? Selon le décompte de fin d'année il y a une ristourne selon les montants non dépensés. Sur les Fr. 20.- il y a Fr. 7.- qui servent à faire tourner la machine, Fr. 3.50 pour les accompagnements de projets et environ Fr. 10.- pour les soutiens accordés. En se groupant pour présenter les projets au Canton et aux partenaires, avec Fr. 20.- investis on peut obtenir Fr. 10.- de subvention. Le Codir est au complet, les quatre sous-régions sont représentées. Les comptes et la gestion ont été acceptés. Pour une révision partielle des statuts avec la suppression du but optionnel du DISREN, 7 membres se réuniront prochainement et rapporteront. Une résolution a été votée, qui demande le maintien du centre de recherches agroscoptes à Changins.

M. Joly a une question au sujet des fonds. On voit où va la participation communale mais il se demande à quoi est attribuée la subvention cantonale ou partenariale; est-ce qu'elle va dans les frais de fonctionnement, est-elle répartie de la même manière que les fonds communaux?

M. Bréchon répond que sur une précédente présentation de Mme Bermejo Dubois, on voyait que Fr. 1.- investi et mis en projet par le Conseil régional était égal à Fr. 1.- de subvention.

M. Buvelot remercie M. Bréchon mais il est interpellé par les 35% absorbés par cette usine à gaz pour faire fonctionner son système interne.

M. Bréchon est également interpellé mais il s'agit de notre système interne et lui raisonne en tant que propriétaire alors que M. Buvelot raisonne en tant que contributeur.

M. Paley demande ce que recouvrent les frais de fonctionnement.

M. Bréchon explique que 13 personnes à plein temps sont à rémunérer avec les 35%, ainsi que peut-être d'autres frais qui s'y rajoutent.

Mme Suva rappelle que cela concerne toutes les communes, or pour Rolle c'est moins puisque les jetons de présence sont rendus.

M. Joly se demande combien de communes ont pu réduire leurs effectifs internes en déléguant une partie de leurs projets au Conseil régional.

Mme Tecon pense quand même que le Conseil Régional, qui est une structure relativement récente, répond à des manières de fonctionner et des besoins récents. Cela fait sens car on fait partie du Grand Genève, on est périmètre centre d'agglomération, on doit travailler avec 9 communes. On est moins les yeux sur son territoire à soi, avec son développement à soi et son terrain de foot à soi, c'est clairement une vue plus régionale qu'il faut avoir et développer. Pour les projets transcommunaux tels que les transports publics, on n'a pas forcément les ressources ni l'intérêt en



interne. Pour certains projets qui doivent être conduits et pour lesquels on doit des comptes au Canton, ce que demande la Confédération, il est nécessaire de s'appuyer sur une structure avec du personnel dédié. Les domaines et les thématiques dans lesquels les personnes doivent travailler avec ce regard autour de soi est peut-être la question à se poser.

M. Echenard prend la parole à propos de la SADEC qui est une société anonyme qui gère les déchets de la Côte pour 60 communes, à cheval sur les districts de Nyon et Morges. Il invite les conseillers à consulter le site internet sadec.ch où sont visibles le rapport d'activité 2017 dans lequel tout est expliqué de même que les lettres d'information destinées au public. Ces SADEC'ouvertes permettent aux citoyens de trouver des informations très précises dans le domaine des déchets, du recyclage, des cours de formation et autres. Ces documents répondent à une demande faite par M. Deruaz il y a quelque temps lors d'un conseil, et le Conseil d'administration est très satisfait d'avoir ouvert ces SADEC'ouvertes tout d'abord destinées uniquement aux communes, mais à présent aux particuliers également. Pour Tridel le rapport d'activités 2017 est disponible sur le site internet ainsi que le rapport de gestion, et M. Echenard invite les conseillers à les parcourir.

M. Deruaz est intéressé à acheter des actions de ces sociétés anonymes.

M. Echenard répond que cela n'est pas possible car pour la SADEC ce sont les communes qui sont actionnaires et pour Tridel il s'agit de 11'000 actions qui sont dans les mains de STRID, GEDREL, Valorsa et SADEC.

M. Deruaz comprend que les propriétaires de ces associations sont les communes, il s'agit donc bien d'associations intercommunales.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Bréchon prend la parole au sujet des V'lib et d'un article du quotidien La Côte du 16 juin dans lequel le Syndic a relevé que l'idée est intéressante pour faciliter la mobilité sans augmenter la pression de la voiture. M. Bréchon aimerait à présent savoir quelle est la position prise par la Municipalité; pourquoi, est-ce qu'il y a urgence, etc.

Mme Tecon, également surprise de cet article dans le journal, explique que l'idée des vélos en libre service date environ de 8 ans. Ils ont été mis en place dans les communes de Gland, Nyon, Prangins avec succès et à Rolle on a envisagé l'exercice. A l'époque le financement prévu se faisait à 50% par les communes et à 50% par des entreprises. Il y a eu en tout cas 4 informations auprès du A1 Center ainsi que dans d'autres entreprises, et toutes les parties étaient partantes après les séances, tout le monde voulait pédaler. Quand il s'est agi de financer, il n'y avait plus personne et la commune disait « si les entreprises ne paient pas nous non plus », et vice-versa. Donc pas de stations de vélos. La suite a montré finalement que ce n'était pas si mal de ne pas être entrés en matière car les batteries des vélos électriques qui devaient durer 3 ans n'ont duré qu'une saison. Ensuite il y a eu VELOSPOT qui offrait la possibilité de prendre le vélo, de le déposer n'importe où près d'une borne où les usagers savaient qu'ils pouvaient en trouver. VELOSPOT proposait de prendre tous les coûts à sa charge et les usagers devaient acquérir un abonnement sous forme de carte. Du coup PubliBike s'est mis à faire le même type d'offre financière via le Conseil régional qui a décidé de lui attribuer le mandat, ce qui a conduit VELOSPOT à faire recours. La procédure était pendante, et n'ayant reçu aucune information quant à un résultat des tribunaux elle a été étonnée de voir que l'activité redémarrait. Bien sûr Rolle est sur les rangs de même que Prangins, Gland, Eysins, Nyon, etc. Dès que le projet repartira formellement, la commune envisagera des stations au camping, au débarcadère CGN, sur la place du Marché, à la gare et à A1. Elle se renseignera et tiendra les conseillers au courant.

M. Paley demande s'il serait possible de bénéficier d'une prise de recharge en ville pour les vélos électriques.

Mme Menamkat remercie le Président d'avoir organisé la séance précédente au Parlement vaudois.



Le Syndic remercie les membres de la Cofin pour leur gros travail et déplore qu'elle perde quelques uns de ses membres car cette commission a toute son importance dans la conduite des finances communales. Il apprécie que le Président la rejoigne au terme de son mandat de président. Il faudra réfléchir aux futures finances communales et prendre des décisions prédominantes. Il espère qu'on arrivera, par rapport aux futures mesures, à les prendre tous bords et affinités politiques confondus pour retrouver une unité rolloise afin de pouvoir se battre contre des unités plus grandes qui ne feront pas de cadeaux. Il rappelle le rallye du 8 septembre, et souhaite à chacun de belles vacances.

M. Bréchon, en allant à la séance de commission pour le crédit à accorder pour la réhabilitation de la Fontaine à la rue du Temple, s'est aperçu qu'elle avait déjà disparu, ce qui a créé un petit choc psychologique aux membres de la commission.

Mme Choulat Pugnale confirme que la fontaine a été déposée pour faciliter les travaux à la rue du Temple, mais la réhabilitation n'a pas été entamée puisque c'est au Conseil de décider. La dépose n'a rien à voir avec la réhabilitation.

Le Président prend la parole pour clore sa dernière séance et reconnaît que les conseillers lui ont donné une leçon d'humilité... il est difficile de gérer les débats lorsque l'on a un avis sur tout... Il passe le témoin à son successeur à qui il souhaite succès et plaisir. Ce dernier étant moins bavard que lui, la tâche devrait lui être plus facile, et pour sa part il se réjouit de rentrer dans le rang. Il termine en saluant le nouvel huissier, M. Joseph Salai qui a pris ses fonctions à l'occasion de cette séance.

La séance est levée à 21h59.

Au nom du Conseil communal

Christian Hay
Président



Violaine Cherpillod
Secrétaire